

Index de l'égalité

Premiers résultats

Direction générale du travail – 5 mars 2019





Index de l'égalité professionnelle

Rappel des principes généraux

Un Index pour toutes les entreprises

- ▶ A compter du 1er mars 2019, les entreprises de + de 1 000 salariés, doivent :
 - Publier leur Index de l'égalité professionnelle sur leur site internet
 - Transmettre leur note globale et leurs indicateurs à l'administration

L'Index de l'égalité : le calendrier



L'Index de l'égalité : principes

- ▶ Passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats
- ▶ Prise de conscience
- ▶ Transparence
- ▶ Leviers pour agir
- ▶ Sanctions

L'Index de l'égalité : une note finale sur 100 points, calculée à partir de 5 indicateurs

- + 1 : Ecarts de rémunération entre les femmes et les hommes (40 points)
- + 2 : Ecarts des taux d'augmentation individuelles (20 points)
- + 3 : Ecarts des taux de promotion (15 points)
- + 4 : Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'augmentation dans l'année du retour de congés maternité (15 points)
- + 5 : parité parmi les 10 + hautes rémunérations (10 points)

= Objectif : 100 points

= Minimum à atteindre pour ne pas être sanctionné : 75 points

Index de l'égalité professionnelle

Premiers résultats

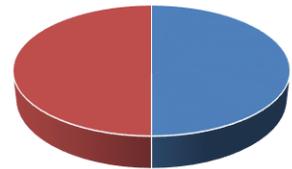
Premiers résultats : **4 enseignements**

- ▶ **1 : La prise de conscience et transparence sont difficiles pour la moitié des entreprises**
- ▶ **Même si elles peuvent encore progresser, les grandes entreprises et les ETI respectent bien le principe à travail égal, salaire égal**
- ▶ **3 : Il existe un plafond de verre dans la majorité des grandes entreprises**
- ▶ **4 : Près d'une entreprise sur 5 est en alerte rouge**

1/ La prise de conscience et transparence sont difficiles pour la moitié des entreprises

- ▶ En France, 1460 entreprises de + de 1 000 salariés (soit 4 959 785 salariés)
- ▶ 732 entreprises de + de 1 000 salariés
- ▶ Soit un taux de répondant estimé à 50 %
- ▶ Soit 3 028 634 salariés

Réponses des entreprises



■ ont répondu ■ réponse en attente

2/ Les grandes entreprises respectent plutôt bien le principe à travail égal, salaire égal

- ▶ Indicateur 1 sur les écarts de rémunération : 37/40
- ▶ Indicateur 2 sur les écarts d'augmentation : 18/20
- ▶ Indicateur 3 sur les écarts de promotion : 14/15

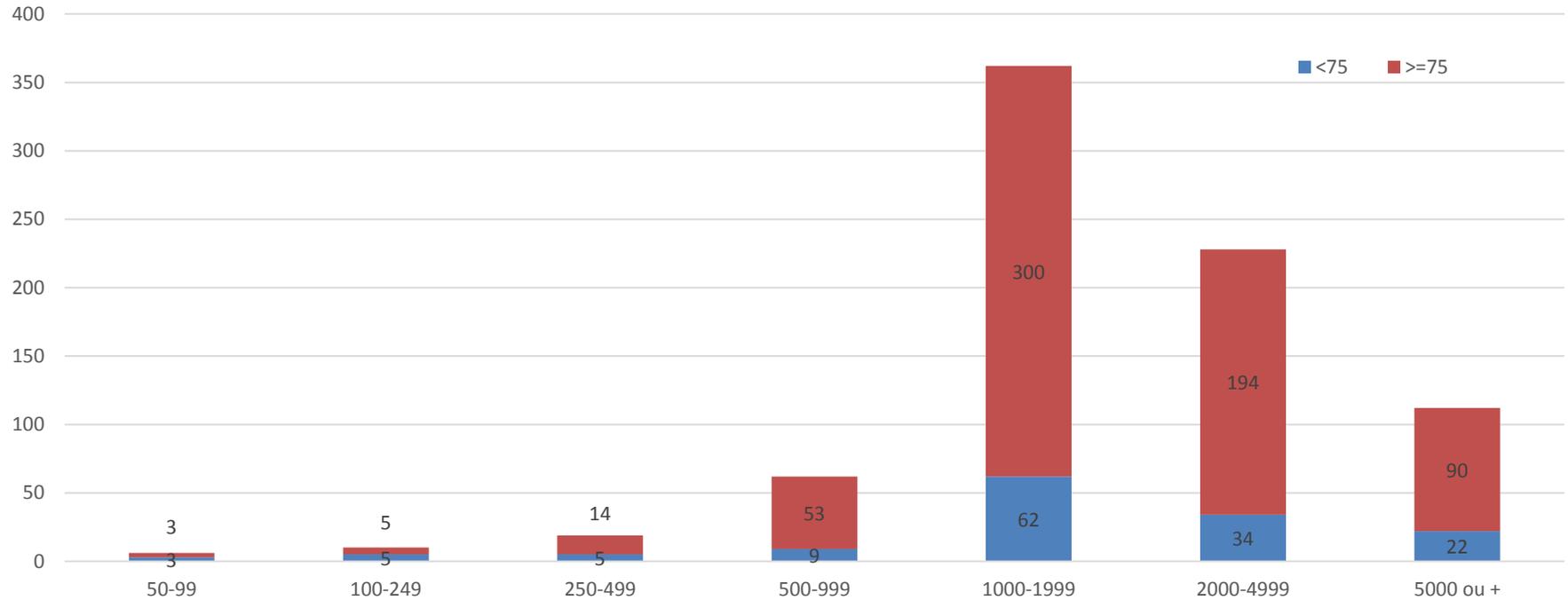
3/ il existe un plafond de verre dans la majorité des grandes entreprises

- ▶ Note moyenne indicateur 5 (parité du top 10) : 3/10 points
- ▶ 365 entreprises (50%) ont 0 à l'indicateur 5, ce qui signifie qu'elles ont moins de deux femmes parmi les dix plus hautes rémunérations
- ▶ 114 (-16%) ont 10/10

Près d'une entreprise sur 5 est en alerte rouge

- ▶ 118 entreprises (16%) ont – de 75 points et sont passibles de sanctions si elles ne corrigent pas la situation
- ▶ 201 entreprises ont 0 à l'indicateur 4 sur l'augmentation au retour de congé maternité : plus d'une entreprise sur 4 ne respecte pas son obligation légale en la matière

Nombre de répondants par tranche d'effectifs



Répartition des répondants par tranche d'effectifs et par note finale

